

# Lettre d'informations



Société d'Initiatives  
et de Défense du Site  
**Le Vésinet**

## Sommaire :

- *Après la mise en cause (violente et sommaire) de l'habitat individuel par la ministre du Logement qui a suscité quelque émois voici que se profilent à l'horizon de nouveaux nuages gris-béton !*
- *La Société d'Initiatives et quelques autres associations vésigondines qui partagent la même passion pour notre patrimoine, notre qualité de vie, nos paysages arborés, ont décidé de se concerter, d'agir ensemble auprès de nos élus pour leur faire prendre conscience de la menace qui plane : un excès de constructions.*
- *Une réunion publique, organisée par les associations et tenue par elles a rassemblé près de 150 personnes qui ont voté unanimement une motion appelant le maire et la députée à prendre position contre les incongruités de la loi SRU et pour un aménagement de cette loi.*

## Rappels

### Avez-vous réglé votre cotisation 2021 ?

C'est d'abord grâce à votre contribution financière (15 € !) que nous pouvons fonctionner.

### Doit-on le rappeler ? La SIDSV accepte aussi les dons !

C'est ensuite par votre nombre et votre fidélité que nous pouvons agir auprès des élus et des administrations pour défendre vos intérêts et ceux du Vésinet.

Pensez à nous faire connaître auprès de vos parents, vos amis, vos voisins, pour nous aider à agir et à nous renforcer.

\*\*\*\*

Ecrivez-nous, questionnez, donnez-nous vos avis, suggérez-nous des sujets à traiter dans nos pages ou sur notre site web...

contact@sidslesinet.fr

## Spécial « béton »

Quoi qu'on en dise, le béton a acquis ses lettres de noblesse dans l'architecture planétaire et Le Vésinet est un « haut lieu » de l'histoire du béton puisque notre église paroissiale, Sainte Marguerite, classée Monument historique, fut édifée en béton (1862-1865) selon la recette de François Coignet, précurseur en la matière. Ce n'est donc pas après le béton que nous en avons mais après la densification urbaine excessive qu'il symbolise !

Cette « densification » induite en particulier par la loi dite « SRU » qui oblige les villes de la taille du Vésinet à disposer de 25% de logements sociaux, engendre toujours plus de constructions. Celles-ci, par leur nombre, leur taille, la précipitation qu'on met à les réaliser, finissent par mettre en péril notre qualité de vie, nos paysages, à terme notre santé.

Faut-il le redire encore ? Nous n'en avons pas après le caractère « social » des logements mais après l'obligation qui nous est faite d'en construire toujours plus avec d'autres qui ne sont pas « sociaux » mais qui contribuent tout autant à la densification. L'ensemble, arithmétiquement, augmentant le nombre final de logements à construire, le processus est sans fin. Cette situation ubuesque a conduit quelques associations vésigondines à se concerter.

Si la SIDSV s'occupe de ces questions depuis plus de 110 ans, elle ne s'impose que rarement dans la vie des

quartiers ce qui a, au fil des années et au gré des problèmes surgissant çà et là, encouragé des Vésigondins à se constituer en associations plus locales ou spécialisées.

*L'Association Défense et Rayonnement de Wood Cottage*, déclarée en 2003 pour réagir à un projet immobilier risquant de dénaturer les abords de notre premier monument historique. *L'Association du Vésinet Nord et Riverains* (AVNR) constituée en 2006 pour réagir aux inconvénients engendrés par la densification importante des communes voisines (Chatou, Montesson). *Aménagement et Environnement de la Boucle* (AEB), née en 2008 pour répondre aux inquiétudes et aux attentes des habitants face à l'évolution pré-occupante des terrains de l'Hôpital avec le soutien de quelques habitants de Croissy ou du Pecq soumis aux mêmes inquiétudes. *Sauver le Vésinet* (SLV) fondée en 2012 par les riverains de la ligne de bus n°19 qui entraînait de graves perturbations et des risques d'accidents dans quelques rues du Vésinet. Par la suite, chacune de ces associations a, à sa manière, dépassé le périmètre de compétence qu'elle s'était donnée pour contribuer à la vie municipale. Forces de proposition, sources d'élus, acteurs incontournables, elles ont soutenu activement le Syndicat d'Initiative en 2013, contre un fâcheux projet de PLU et nous leur en sommes redevables.

Devons-nous y voir des « concurrentes » ? Je préfère y voir des partenaires.

Notre association a toujours agi avec d'autres. Le *Syndicat des Propriétaires*, au siècle dernier, *La Sauvegarde* (dissoute en 2012 après cinquante ans d'activité), *Habitat et Mé-*





Société d'Initiatives  
et de Défense du Site  
**Le Vésinet**

Forum, 3 avenue des Pages,  
78110 Le Vésinet  
Messagerie : 06 71 20 86 58.  
Courriel: contact@sidslevesinet.fr

**Le Vésinet est un site historique de l'Urbanisme.** Classé, il fait partie du **patrimoine national** ; sa conservation est d'intérêt général.

Notre Association a donc pour but:

- de **veiller au respect des principes** qui ont présidé à la fondation du Vésinet, à la fois dans le texte des règlements et dans l'exécution de ceux-ci;
- d'exercer une action constante **d'information pour la défense du site du Vésinet**, auprès des habitants, des élus locaux, et de l'Administration.
- de contribuer à la **mise en valeur des richesses naturelles et monumentales** de la ville-parc et d'œuvrer pour leur sauvegarde.

*(Extrait de l'article premier de nos statuts)*

**Pour nous aider dans notre tâche, n'hésitez pas à nous faire part de vos attentes, de vos observations, de vos suggestions** (voir contacts ci-contre).

*moire* (dissoute en 2004), etc. Le Syndicat d'Initiative s'est toujours efforcé d'être une source d'inspiration et ce n'est pas un hasard si deux des présidents de nos « concurrentes » sont membres de notre conseil d'administration.

## Les effets de la concertation

Au début de l'année qui s'achève, une série d'arguments concordants a incité les représentants des cinq associations susnommées, qui avaient agi de concert en 2012-2013, à se concerter de nouveau. Une modification « simplifiée » du PLU jugée négativement par chacune des associations ; les annonces de la mairie d'un *Contrat de mixité sociale* engageant la ville dans un surcroît de constructions ; l'opportunité d'atténuer les conséquences de la loi SRU par une nouvelle loi (3DS) en débat au parlement ; autant de motifs d'envisager des actions communes.

Ayant une vision largement partagée de la situation, les cinq associations, en la personne de leurs présidents, ont engagé de nombreuses consultations auprès d'élus, d'anciens élus de la majorité comme de l'opposition. Ces contacts, individuels ou collectifs, ont donné lieu à diverses communications (voir notre site web). En substance, le message était : **les injonctions contradictoires auxquelles Le Vésinet est soumis – préserver son site patrimonial / bâtir toujours plus – engendrent une situation intenable. Il faut y remédier.** Cela suppose une position ferme du maire au niveau local, une réelle implication de la députée pour amender la loi au niveau national.

L'échec de l'amendement au Sénat en juillet, la signature par le maire du *Contrat de mixité sociale* en août, imposaient aux associations d'alerter leurs adhérents (et au-delà tous les habitants) sur une situation devenant de plus en plus préoccupante. Une réunion publique à l'initiative des associations fut organisée. Rien de tel ne s'était vu depuis 1963.

La tenue de cette réunion du 17 novembre fut un succès [Photo]. Son retentissement a dépassé les limites communales. Récupérée par les uns, fustigée par les autres, elle restera comme un signe fort de l'attachement indéfectible de nos concitoyens à la forme très particulière - historiquement reconnue - de notre Ville-Parc même si d'aucuns la jugent dépassée [voir notre précédente Lettre d'Informations].

La motion, votée unanimement à l'issue de la réunion publique, déclarait :

*Les habitants du Vésinet qui ont participé à la réunion publique du 17/11/2021 demandent instamment à leur maire, Monsieur Bruno Coradetti, et à leur députée, Madame Yaël Braun-Pivet :*

*- De prendre clairement position contre l'uniformité imposée par la règle des 25% de Logements Locatifs Sociaux partout et sur tout le territoire Français.*

*- De faire adopter dans le cadre de la loi 3DS un amendement, agréé avec les associations, qui permette de sortir de la situation actuelle où notre ville est prise en tenaille par des injonctions contradictoires.*

Qu'en est-il un mois plus tard ?

Un amendement à la loi 3DS a bien été déposé et débattu mais pour être rejeté au final.

Le contrat de mixité sociale a bel et bien été signé, engageant la Ville à « programmer » 287 logements sociaux d'ici la fin de l'année prochaine (2022) mais aussi de « créer les conditions » d'en programmer 357 de plus au cours de la triennale suivante (2023-2025). Et comme il est illusoire de croire qu'on ne construira que du « social », il faut bien se résoudre à envisager 1500, 2000, 3000 (?) logements de plus au Vésinet en quelques années.

Vous trouvez cela insensé ! Irréaliste ! Inadmissible !

Nous aussi.

*Jean-Paul Debeauvais*

En attendant, parce qu'il n'est pas question, pour viser ces objectifs absurdes, de « bricoler » le PLU que nous avons arraché de haute lutte il y a huit ans, les gens raisonnables du Vésinet, associatifs, élus, citoyens responsables, ont déposé des recours, gracieux pour l'instant, auprès du maire ou du préfet, pour faire retirer la modification simplifiée n°4 approuvée en conseil municipal (délibération n°1282-14 en date du 7 octobre 2021).

*Dernière minute : La SIDSV déplore la réaction inutilement agressive et étayée par des données fausses, parue dans la tribune libre de la « liste majoritaire » du Mag' n°77 de décembre 2021 sous le titre « désinformation et obstruction ».*